

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2024-SEVAD-MO-OC016

Rennes, le 13 août 2024

Objet : Fermeture accès quai

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à l'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne ;
VU la demande présentée par l'entreprise I Marine,
Considérant que des manœuvres de grutage d'un bateau, bief de Cicé, doivent être réalisées les 19/08 et 3/09/2024;
Considérant que ces manœuvres sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès, à une partie du quai, du Rheu, bief de Cicé sur la commune de Le Rheu, est interdit à tous les usagers.

Les 19 août et 3 septembre 2024 toute la journée

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en régie.
Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Le Rheu.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne

Laurent COUTURIER